



Congés cause baisse d'activité

Par **PORTO**, le **12/03/2009** à **08:44**

bonjour, je suis assimilé agent de maîtrise dans l'imprimerie de labeur.
l'entreprise est en baisse de travail.
mon employeur a-t-il le droit de m'imposer de prendre des jours de congés par anticipation, à savoir que ce sont mes congés d'été. je n'ai pas de congés en retard à prendre.
merci de vos réponses.
cordialement
manu

Par **milou**, le **12/03/2009** à **11:23**

Bonjour,

A mon sens votre employeur ne peut pas vous obliger à prendre vos congés par anticipation mais cette initiative de sa part est sans doute une solution alternative à la mise au chômage technique... Parlez-en avec lui...
Cordialement